

ARRETE DE CIRCULATION

RUE DE L'ADRECH

Le Maire de la commune de Combret.

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de la SARL FABRE GALZIN située ZA du Four à Chaux 12400 SAINT VICTOR ET MELVIEU concernant les travaux d'aménagement d'espaces publics et mise en sécurité qui se dérouleront entre le 11 janvier 2022 et le 1^{er} avril 2022.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique sur la rue de l'Adrech ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ :

Article 1

La circulation des véhicules rue de l'Adrech à Combret sera interdite du 11 janvier 2022 au 1^{er} avril 2022.

Article 2

Pendant cette période le stationnement des véhicules sera interdit sur la rue de l'Adrech.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché par l'entreprise qui réalisera les travaux.

Article 4

M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Combret,
Le mardi 7 janvier 2022,

Le Maire,
Jean-Philippe SABATHIER

